

Care Labs, la startup des chèques santé finalement disséquée

Malgré une idée innovante, la startup montpelliéraine n'a pas réussi à s'imposer sur un marché régi par des contraintes réglementaires très lourdes.

Temps de lecture : minute

19 mars 2019

C'en est fini de Care Labs. La startup montpelliéraine, émettrice du pourtant très prometteur " chèque santé ", a récemment été mise en liquidation. " *Les associés de la société Care Labs, réunis le 6 mars 2019, ont décidé la dissolution anticipée de la société, avec cessation immédiate d'activité, et sa mise en liquidation amiable* ", a annoncé l'entreprise, par voie de communiqué.

Pratiquement un an jour pour jour avant cette mauvaise nouvelle, Vincent Daffourd - qui a créé l'entreprise en 2014 - avait quitté Care Labs. Alain Foret, spécialiste des flux financiers, lui avait succédé à la présidence de la société. À l'époque, Care Labs avait expliqué que l'objectif de la nouvelle direction était de " *structurer et accélérer le développement de l'entreprise en se focalisant sur les marchés et solutions les plus porteuses* ". Force est de constater que le changement de gouvernance n'a pas eu l'effet escompté...



À lire aussi

5 startups qui ont mordu la poussière après avoir connu le succès

Une belle idée qui s'est heurtée à de trop gros obstacles

Le " chèque santé " de Care Labs était le premier titre prépayé appliqué au monde de la médecine et de la santé en général. Au départ commercialisé auprès des entreprises et des collectivités, il avait pour vocation à financer tout ou partie des dépenses de santé, non remboursées par la Sécurité sociale, des salariés.



À lire aussi

Care Labs lève 2 millions d'euros pour rendre la santé accessible à tous

Une belle idée qui s'est pourtant heurtée à quelques obstacles. Pour le fondateur de la jeune pousse, le premier écueil rencontré par Care Labs est survenu en 2015. " *L'ACOSS (l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale, qui en pilote la branche recouvrement NDLR) a produit une circulaire encadrant pour les entreprises, les prestations éligibles aux réductions de charges sociales. Malheureusement pour nous, nos chèques santé y étaient identifiés comme ne pouvant pas bénéficier du cadre réglementaire général.* "

Coup dur donc pour Care Labs, qui a tenté un pivot en 2016. " *On s'est mis à vendre nos prestations aux assureurs santé. Seulement dans ce secteur le cycle de vente est très long, on est passé de quelques*

semaines de négociations à quelques mois. On avait très largement sous-estimé ce délai ", déplore Vincent Daffourd qui a alors tenté une nouvelle orientation : " en 2017 on a signé des contrats avec des grands groupes, l'objectif était qu'ils embarquent nos solutions auprès de leurs propres clients. " Mais là encore, et malgré " des perspectives et une belle transformation commerciale à réaliser ", les délais avant paiement s'avère trop longs. Il semblerait que ces difficultés aient donné lieu à une divergence de points de vue entre l'entrepreneur et ses investisseurs. La vente des titres du fondateur et sa démission ont, dans la foulée, été convenues d'un commun accord, assure ce dernier. " Depuis je n'ai pas eu de nouvelles ", regrette-t-il.



À lire aussi

Care Labs lève 5,2 millions d'euros pour développer le chèque santé à l'international

Un chiffre d'affaires trop faible

Une source proche du dossier avance une raison à cette mise en liquidation amiable. Selon elle, elle serait consécutive à l'échec d'un projet d'adossement. *" C'est dommage, cela aurait certainement permis de relancer l'activité et conserver les salariés, mais les actionnaires auront préféré liquider et toucher leurs bonis "*, regrette cette source. Alain Foret, le président en poste depuis un an, rejette cette assertion : *" N'inversons pas les choses. Une tentative d'adossement n'a pas abouti, les services développés par le passé n'ayant pas été jugés suffisamment pertinent. (...) Le choix de la liquidation amiable a été fait, tant qu'il restait encore dans les caisses de quoi solder le passif (crédits, plan de licenciement économique, ...). Au final, les investisseurs auront quasiment tout perdu "*, explique-t-il.

Dans le communiqué émis début mars, la direction actuelle n'évoque pas ce projet d'adossement et explique *" avoir constaté l'absence de chiffre d'affaires depuis la création, des pertes cumulées de 4,7 millions d'euros, ainsi que l'absence de modèle économique viable et de perspectives. "* Alain Foret ajoute que *" le chiffre d'affaires de Care Labs était de zéro en 2015, 98 000 euros en 2016 et il était négatif à moins 80 400 euros en 2017. Soit un total de moins de 20 000 euros sur trois exercices "*.

" Ce n'est pas moi qui ai clôturé l'exercice 2017 ", se défend Vincent Daffourd qui *" ressent beaucoup de tristesse "* à l'évocation de la mort prématurée de l'entreprise qu'il a créée. L'entrepreneur a toutefois rebondi. Il a rejoint Apidata, une startup de l'Insurtech, dont il est devenu vice président en charge de la stratégie, du marketing et du développement commercial. *" On gère les flux de données pour le compte des assureurs "*, résume Vincent Daffourd qui a dans le même temps créé une société de capital risque (Unico) et qui investit personnellement dans une douzaine de startups.

Article écrit par Antoine Garbay